

# Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes

*Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

AIDELF. 1996. Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes - Actes du colloque d'Aranjuez, septembre 1994, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-9509356-1-3, 693 pages.

# Les solidarités familiales

---

**Christiane DELBÈS**

Fondation Nationale de Gérontologie, Paris, France

Introduisant une séance sur les solidarités familiales, il y a une vingtaine d'années, mon homologue d'alors aurait, selon toute vraisemblance, affirmé que l'industrialisation et son corollaire la mobilité des travailleurs, avaient entraîné l'atomisation de la famille, la dissociation de la vie économique et familiale, que peu à peu, la mise en place d'un généreux Etat-Providence avait dépouillé très largement la cellule familiale de ses fonctions traditionnelles (éducation des enfants, soins aux malades, entretien des inactifs).

Privée de la plupart de ses fonctions instrumentales, la famille ne subsisterait que comme unité de consommation et cadre de la reproduction, ses fonctions sociales étant d'assurer la socialisation des jeunes enfants et l'équilibre affectif de ses membres.

Citons quelques-uns des plus célèbres défenseurs de cette thèse : à l'origine Le Play puis Durkheim, plus récemment Stoetzel et Parsons, ce dernier auteur ayant, sans doute, le plus largement contribué à sa diffusion.

Historiens et sociologues se sont employés depuis à réfuter ces idées. Les travaux de Peter Laslett ont montré que la nucléarisation de la famille n'était pas un produit de l'industrialisation et que, dans une grande partie de l'Europe, la structure des groupes domestiques avait peu évolué jusque dans les années 50. Notons, toutefois, d'une part que cette dernière observation devrait être nuancée pour la période postérieure, d'autre part que l'analyse longitudinale, comme nous l'ont démontré Alain Ayerbe ou Alain Bideau et al. l'aurait amené à relativiser quelque peu ces propos.

Dès 1959, les études menées à Londres par M.Young et P.Wilmott<sup>(1)</sup> avaient établi que les réseaux de parenté étaient un puissant médiateur entre l'individu et son quartier. De son côté, en Autriche, Rosenmayr<sup>(2)</sup> mettait en avant que la décohabitation ne signifiait pas rupture des liens mais « intimité à distance » tandis qu'en Italie, G.B. Sgritta réfutait aussi la thèse évolutionniste<sup>(3)</sup>. En France, les travaux pionniers de Louis

---

(1) Young M. et Wilmott P., 1959. « Family and kindship in East London » Routledge and Kegan, 232 p.

(2) Rosenmayr L., Köckeis E., 1973. « Essai d'une théorie sociologique de la vieillesse et de la famille » In : *Revue internationale des sciences sociales*, 3, pp. 423-448.

(3) Sgritta G.B., 1975. « Famiglia e parentela nella società industriale secondo l'analisi di Parsons » *Quaderni de la Ricerca scientifica*, n° 91, pp. 52-64.

Roussel<sup>(4)</sup> corroborés par ceux d'Agnès Pitrou<sup>(5)</sup> prouvaient que « l'autonomie des ménages ne s'est pas accompagnée de la rupture des familles »<sup>(6)</sup>.

*Smaranda Mezei* partant de deux monographies d'un village roumain dénommé Dragus, réalisées à 50 ans d'intervalle, confirme une fois de plus l'inexactitude de la thèse Parsonnienne. En effet, sous le choc de la modernité, cette commune n'a connu ni l'atomisation de ses familles, ni la diminution de leurs échanges intergénérationnels.

Pourquoi donc bien que maintes fois contestée cette idée persista-t-elle aussi longtemps tant dans la conscience populaire que dans le débat politique ? Peut-être, comme le soutient F. Lautman<sup>(7)</sup> portons-nous « en nous une image idéale de la famille (solidarité inconditionnelle, chaleur familiale affective, lieu satisfaisant d'une sexualité tempérée...) et, constamment obligés de reconnaître qu'elle correspond peu à la réalité, nous lui trouvons plus d'existence à la projeter dans le passé ».

« On niait en fait ce que l'on ignorait. La famille se réduisait à l'étude du ménage, de sa formation, des relations entre parents et jeunes enfants, l'industrialisation étant supposée avoir rompu les liens avec les autres unités conjugales » (M. Ségalen, F. Zonabend)<sup>(8)</sup>. Dans les années 60, suite à la montée du divorce, l'attention est focalisée sur l'éclatement de la famille. A la fin des années 70, la participation accrue des femmes sur le marché du travail donne un regain d'intérêt aux recherches sur la production domestique. Dans les années 80, la crise économique menaçant l'Etat-Providence, les pouvoirs publics manifestent soudain un intérêt nouveau pour cette production de services gratuits, nourrissant l'espoir que les solidarités privées ranimées viennent au secours des solidarités publiques menacées par l'accroissement du chômage, le vieillissement de la population, la croissance des dépenses de santé, la montée des exclusions.

Dès le milieu des années 80, on ne compte plus les recherches qui mettent en avant l'importance des échanges de biens, de services et d'informations, au sein de la parenté. Le discours sur la crise de la famille fait place à une redécouverte des réseaux familiaux.

Traçons, maintenant, le paysage des solidarités familiales, suite aux transformations profondes que connaît la famille depuis un quart de siècle.

**La croissance de l'activité salariée des jeunes mères de famille** donne aux grands-mères un rôle de relais important dans l'éducation des jeunes enfants, les aïeules assurant bien souvent la garde des tout petits non encore scolarisés et/ou accueillant les aînés durant les vacances.

(4) Roussel L., 1976. « La famille après le mariage des enfants », *Travaux et documents*, n° 78, INED, PUF, 265 p.

(5) Pitrou A., 1978. « Vivre sans famille », *Epoque*, Privat, 1978, 235 p.

(6) Roussel L., *op cit.*

(7) Lautman F., 1972. « Sociologie de l'organisation familiale », *Annales Economies sociétés civilisations*, A.Colin, n°4-5, Juillet.

(8) Ségalen M., Zonabend F. « Familles en France » in Burguière A., Klapisch-Zuber C., Segalen M. et Zonabend F., *Histoire de la famille*, Tome 2, Paris, A. Colin, 560 p.

La prolongation de la scolarité, les difficultés d'insertion professionnelle, un âge au mariage plus tardif entraînent, comme nous le montre *Michel Bozon*, un **recul de l'âge de décohabitation des enfants devenus adultes** se traduisant, par de nouvelles formes de solidarités. Un jeune sur six, nous révèle *Catherine Villeneuve-Gokalp* retourne vivre chez ses parents, la moitié des retours succédant à un échec professionnel ou sentimental. Si tant de jeunes, en cas de crise, trouvent refuge dans leur famille, n'est-ce pas parce qu'ils ne l'avaient jamais vraiment quittée ? Louis Roussel voit cette cohabitation comme le temps d'une solidarité inévitable mais difficile. Même si certaines situations telles que le divorce des parents, un mauvais climat familial ou le chômage du père hâtent quelque peu le départ des enfants, comme nous le signale M.Bozon, nous conviendrons avec A.Pitrou que : les familles n'ont pas besoin d'être rappelées à leurs devoirs de solidarité envers leurs enfants arrivant au seuil de l'âge adulte, leur comportement spontané semblant avoir largement devancé la croissance des besoins<sup>(9)</sup>. Si les parents gardent si volontiers leurs enfants dans le cocon familial, n'est-ce pas parce qu'en reculant l'échéance du nid vide, ils ont l'illusion de retarder le cours du temps ? Le nombre très élevé, parmi les exclus, de jeunes en rupture de famille est une preuve supplémentaire du rôle capital de l'entraide familiale pour pallier les effets de la récession économique.

**La multiplication des divorces** menace-t-elle les solidarités familiales ? Si, selon *Claude Martin*, la majorité des parents séparés maintiennent un lien de parentalité au-delà de la rupture de leur couple, un nombre important de pères rompent tout contact avec leurs enfants. Voilà de quoi tempérer le bel optimisme des encyclopédistes que nous fait découvrir *Christine Théré*. Selon eux, l'amour paternel ne diffère pas de l'amour propre, les enfants étant regardés comme une part de soi-même : il naît donc aisément et quasiment instinctivement. Nul besoin de légiférer sur les obligations qu'a le père vis-à-vis de son fils, il va de soi qu'il les respectera tout naturellement. *Catherine Bonvalet*, *Dominique Maison* et *Laurent Ortalda* nous montrent que les ruptures conjugales sont souvent l'occasion de remobiliser les réseaux de parenté. Certes, les familles monoparentales connaissent plus que les autres des moments difficiles, mais elles sont aussi particulièrement bien secourues pour l'entraide d'urgence. Cependant, comme le note L. Roussel « si généralement le divorce n'interrompt pas la solidarité entre parents et enfants, il la déséquilibre... Notre modèle familial qui est bilinéaire, à égalité de solidarité avec les deux lignages devient de plus en plus matrilinéaire ». Cette fragilité croissante du lien conjugal devrait, sans doute, aussi renforcer la priorité donnée à la famille d'origine observée par S. Renaut. Notons enfin que les générations actuellement piliers des solidarités ont été peu touchées par le divorce. Mais on peut se demander si les grands-parents resteront aussi généreux et facilement corvéables lorsqu'ils auront eux-mêmes recomposé une famille, et si les intérêts parfois divergents des différentes lignées ne risqueront pas d'entrer en conflit.

**L'allongement de la vie a multiplié le nombre des grands vieillards** et les problèmes liés à leurs éventuelles limitations d'autonomie, ces derniers étant de plus en plus souvent, comme nous l'avons vu, à la tête d'une famille à trois voire quatre générations. *Sylvie Renaut* nous montre que la famille arrive largement en tête des pourvoyeurs d'aide et que parler de solidarités familiales est un euphémisme dans la

<sup>(9)</sup> Pitrou A., 1992. *Les solidarités familiales*, coll Pratiques sociales, Privat, 250 p.

mesure où le soutien prodigué, dans la grande majorité des cas, vient des femmes. Quelles motivations soutiennent cette prise en charge familiale ? C'est à ces questions que se sont efforcés de répondre *Carmen Dominguez-Alcon, Monica Bécue-Bertaut et Max Reinert*. Dans leur communication, ils nous présentent plus précisément l'apport de l'analyse statistique de textes dans le dépouillement d'enquêtes qualitatives.

Louis Roussel nous rappelle qu'à l'instar de celle vis-à-vis des enfants, la solidarité vis-à-vis des parents est vécue par la très grande majorité des Européens comme inconditionnelle : elle doit s'exercer quelqu'ait pu être l'attitude des parents. Pensant que « la tendresse des enfants n'est pas aussi vive que celle des pères » les encyclopédistes, nous rappelle C. Théré, jugeaient nécessaire que des lois les garantissent contre l'ingratitude de leurs descendants. La coexistence de quatre générations impose une redistribution des échanges tant affectifs que matériels au sein de la famille.

Comme nous pouvons le voir, le soutien familial intervient tout au long du cycle de vie, le réseau d'entraide fonctionnant verticalement (ascendants-descendants) les frères et soeurs, et a fortiori les parents plus éloignés n'étant que rarement sollicités. Le sens des échanges de services entre parents et enfants dépend du moment où ils ont lieu. Au départ, les parents sont largement créditeurs. De donateurs, ils deviennent donataires lorsque surviennent les premières incapacités. Traditionnellement, les transferts financiers suivaient la même évolution : de créditeurs les parents devenaient débiteurs lorsque, le grand âge venu, ils cessaient de travailler. Un concours de circonstances exceptionnelles (la croissance économique sans précédent de l'après-guerre qui a permis aux générations d'ascendants de s'enrichir, un système de retraite parmi les plus avantageux du monde, une récession économique dont les jeunes sont les principes victimes) a modifié, en France, le cours des choses : chez nous désormais, à quelques exceptions près, les flux financiers sont descendants<sup>(10)(11)</sup>. Peut-être s'agit-il là d'une situation spécifique à la France, il serait intéressant de voir si les mêmes faits s'observent dans d'autres pays.

La redécouverte des solidarités familiales ne nous permet pas de passer sous silence ses limites.

C'est un instrument de solidarité inégalitaire.

Plusieurs auteurs mettent l'accent sur l'inégale capacité des individus à mobiliser leur entourage : les jeunes, les femmes (sauf peut-être dans la grande vieillesse), les classes aisées obtenant plus facilement que les autres un appui de leur famille. Par ailleurs, tout le monde n'a pas une famille, proche géographiquement qui plus est. Toutes les familles ne sont pas par essence solidaires. Mais comme le signalent C. Bonvalet et al., ces réseaux d'entraide ne font pas que renforcer les inégalités, ils contribuent à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, à éviter la marginalisation des familles monoparentales ou, comme le montrent *Serge Feld et Altay Manco* à rendre possible l'ascension sociale de jeunes immigrés de la seconde génération que rien, a priori, ne prédisposait à réussir.

Les femmes sont le pivot de la solidarité.

<sup>(10)</sup> Gissot C., 1992. « Les personnes âgées apportent aujourd'hui une aide non négligeable à leurs descendants » CERC, Notes et graphiques, n° 18, mars.

<sup>(11)</sup> Attias-Donfut C., 1993. « Solidarités familiales, solidarités entre générations », *Solidarité Santé Etudes Statistiques*, n° 4, octobre.

Or, de plus en plus de femmes s'impliquent dans des activités hors du foyer (professionnelles, de loisirs, associatives) ce qui limite leur temps disponible; d'aucuns voient dans la remobilisation des solidarités familiales un piège tendu aux femmes.

Enfin, on ne peut ignorer que le recours à la famille ne se fait pas sans ambivalence. Chacun souhaite garder son indépendance. Or dans la logique de l'échange, pour ne pas se sentir obligé, il faut pouvoir assurer une certaine réciprocité. Par ailleurs, un seuil critique est vite atteint dès lors que la situation impose une modification importante des habitudes et/ou a tendance à se prolonger. Ainsi par exemple, on a montré qu'une situation de chômage qui perdure fragilise le couple.

En conclusion, nous dirons qu'alors que certains pensaient que le rôle de la cellule familiale se réduirait à des échanges affectifs, la famille garde une fonction instrumentale. Quel avenir ont ces solidarités intergénérationnelles ? C'est à cette question difficile que se hasarder de répondre *Louis Roussel*.